
Présidence : Norvège

801^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 28 octobre 2015

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 05

2. Président : Ambassadeur R. Kvile

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE CODE DE
CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ

– *Exposé intitulé « Acteurs promouvant le contrôle démocratique des forces armées – rôle des institutions de médiateurs », présenté par M. H. Born, Directeur adjoint de la division de recherche, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), et M. W. McDermott, administrateur de projets, DCAF*

– *Exposé intitulé « L'Ombudsman parlementaire pour les Forces armées norvégiennes », présenté par M. R. Linaker, Ombudsman parlementaire pour les Forces armées norvégiennes, et M. B. Gahre, Directeur, Bureau du Commissaire parlementaire aux Forces armées norvégiennes*

Président, M. H. Born (FSC.DEL/199/15 OSCE+) (FSC.DEL/199/15/Add.1 OSCE+), M. W. McDermott (FSC.DEL/199/15/Add.1 OSCE+), M. R. Linaker (FSC.DEL/197/15 OSCE+), M. B. Gahre (FSC.DEL/197/15 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Serbie (FSC.DEL/200/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)

(FSC.DEL/202/15), Suisse, États-Unis d'Amérique, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (République tchèque)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/203/15), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/201/15), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 1) (annexe 2), Roumanie (annexe 3), Royaume-Uni, Pologne, Ukraine (annexe 4), Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Biélorussie, Président
- b) *Réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre au sujet du projet d'amélioration de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes (SECUP) en Bosnie-Herzégovine, prévue le 3 novembre 2015* : Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Slovénie) (au nom du Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique))
- c) *Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaire, prévu les 16 et 17 février 2016* : Suède (annexe 5)
- d) *Réunion informelle sur le Document de Vienne 2011, prévue le 3 novembre 2015* : Coordonnateur nommé par la Présidence du FCS pour le Document de Vienne (Suisse)

4. Prochaine séance :

Mercredi 4 novembre 2015 à 10 heures, Neuer Saal



801^e séance plénière

Journal n° 807 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'état et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



801^e séance plénière

Journal n° 807 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous nous devons de constater que nos partenaires occidentaux poursuivent leurs livraisons massives et déstabilisatrices d'armes et d'autres matériels militaires à l'Ukraine.

Nous nous bornerons à mentionner les données dont nous avons connaissance pour la période allant de mai à octobre 2015.

États-Unis d'Amérique

Selon des informations publiées le 30 septembre 2015 par l'Ambassadeur des États-Unis en Ukraine, Geoffrey Pyatt, Washington a déjà fourni à Kiev une assistance militaire et technique d'un montant de plus de 265 millions de dollars des États-Unis, dont quelque 66 millions ont été utilisés pour financer les programmes de travail des instructeurs auprès de la Garde nationale et des Forces armées ukrainiennes, 33 millions pour acquérir des moyens de communication sécurisés, 22,5 millions pour l'achat de systèmes radars et de guerre électronique, 21 millions pour la fourniture d'uniformes et de matériel, 15 millions pour l'acquisition d'hôpitaux de campagne et de médicaments, 13 millions pour l'achat de dispositifs de vision nocturne et 12 millions pour l'acquisition de véhicules aériens sans pilote. Au total, 230 véhicules blindés Humvee (Hummer) ont été livrés à la Garde nationale et aux Forces armées ukrainiennes.

Les États-Unis ont aussi fourni 46 postes-radio portatifs RF-7800-MP001, 12 postes-radio HF Falcon RF-7800H-V002 pour véhicules et un poste-radio HF fixe RF-7800H-MP001.

Par l'intermédiaire de l'entreprise bulgare Bulcomers KS Ltd, les États-Unis ont livré à l'Ukraine des véhicules aériens sans pilote KS-1 d'une valeur de 714 000 dollars des États-Unis. Cette même entreprise a proposé d'aider Kiev à acquérir des fusils M107A1 et 82A1 pour un montant de 7,5 millions de dollars des États-Unis.

Selon le représentant général de l'entreprise Southwest Florida Aviation International en Ukraine, Serhiy Twerdokhle, les États-Unis prévoient dans un premier temps d'assembler puis de produire des hélicoptères Bell UH-1 Iroquois sur le territoire ukrainien.

En mai 2015, l'Ukraine a demandé aux États-Unis 400 fusils à lunette, 2 000 fusils d'assaut, 720 lance-grenades portatifs et près de 200 mortiers, dont 40 d'un calibre de 120 mm. En outre, fin juillet, Petro Porochenko a déclaré que l'Ukraine avait besoin de 1 240 systèmes de missiles antichars Javelin.

Le 29 septembre 2015, Le Ministre ukrainien de l'intérieur, Arsen Avakov, a fait savoir que des fusils à lunette de gros calibre fournis par l'entreprise américaine Barrett (M107 A1 modifiés, calibre 12,7 mm) et des grenades antichars DRTG-73 avaient été mis en service dans la Garde nationale.

Ainsi que des représentants d'Ukroboronprom l'ont annoncé fin septembre, un accord de coopération a été signé avec l'entreprise américaine Textron Systems pour la production de véhicules blindés lourds. Il s'agit en premier lieu de moderniser en profondeur le véhicule blindé Humvee pour l'adapter aux besoins de l'armée ukrainienne.

Le 1^{er} octobre, Barack Obama a signé un contrat de commande d'un montant proche des 20 millions de dollars des États-Unis portant sur la fourniture aux forces armées ukrainiennes de radars de contre-batterie de type AN/TPQ-36 (fabriqués par les sociétés Northrop Grumman et Thales Raytheon Systems).

Le fret militaire est livré à l'Ukraine dans les ports maritimes d'Odessa et de Mikolaïev et les aéroports de Zaporizhia, Marioupol et Dniepropetrovsk. Un entrepôt de stockage temporaire d'armes et d'autres équipements devant être utilisés par des militaires des États-Unis et transférés ensuite à des formations armées ukrainiennes a été établi à l'aéroport de Kharkov.

Roumanie

Rien que cette année, ce pays a fourni à l'Ukraine 60 000 obus à fragmentation de 30 mm à fort pouvoir explosif pour le système de missile et de canon antiaérien Tunguska, 40 000 munitions VOG-25 et 20 000 munitions VOG-25P pour le lance-grenades amovible GP-25/30, 20 000 obus à fragmentation de 152 mm à fort pouvoir explosif et 5 000 munitions pour obus à fragmentation à fort pouvoir explosif.

Royaume-Uni

Au cours de l'été 2015, la livraison d'un lot de 75 véhicules blindés Saxon AT105 a été achevée. Ce matériel est entré en service dans les forces armées ukrainiennes après avoir été modernisés à l'usine Maïak de Kiev, où il a été équipé de mitrailleuses KT de 7,62 mm et DShKM de 12,7 mm.

Canada

Le Canada a fourni à l'Ukraine 22 postes-radio portatifs Falcon-III RF-7800H. Ottawa étudie également la possibilité de fournir directement des armes à l'Ukraine. À la

mi-juin, par exemple, la Direction des contrôles à l'exportation et à l'importation du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement a suggéré d'envisager de faire figurer l'Ukraine sur la Liste des pays désignés (armes automatiques).

République tchèque

En juillet, ce pays a fourni à l'Ukraine des explosifs à haut pouvoir détonant (tétranitrate de pentaérythritol classe D) et des pièces de rechange pour le moteur UTD-20 qui est utilisé dans les véhicules blindés de combat d'infanterie BMP-1/2, les véhicules blindés de combat d'infanterie aéroportés BMD-1/2 et les véhicules blindés de transport de troupes BTR-60/70.

France

Un accord a été conclu en vertu duquel l'entreprise française Thales Communication and Security SAS fournira à l'Ukraine du matériel radio tactique et Airbus Helicopters des hélicoptères H 125 monomoteurs pour les besoins de l'armée ukrainienne.

Bulgarie

Ce pays a fourni à l'Ukraine 240 000 obus pour canons automatiques 2A42, 160 000 munitions pour lance-grenades GP-25 et 7 000 munitions pour lance-grenades AGS-17. En outre, au printemps 2015, l'entreprise bulgare privée BIEC a proposé de fournir à la société ukrainienne Spetstekhnoeksport 300 véhicules de secours d'urgence basés sur le véhicule blindé de combat d'infanterie allemand Marder pour un coût unitaire de 48 000 euros.

Pologne

Fin septembre, selon un représentant d'Ukroboronprom, un accord a été conclu avec la société polonaise WB Electronics en vue de mettre au point un nouveau véhicule aérien tactique sans pilote.

Lituanie

Le 21 juin, l'Ambassadeur de Lituanie à Kiev, Marius Janukonis, a fait savoir que la Lituanie avait décidé de montrer l'exemple à tous en livrant des armes à l'Ukraine. Nous demandons aux représentants de la Lituanie de bien vouloir préciser de quelles livraisons il s'agit.

Nous relevons en outre que des munitions comportant des pièces en plastique ont été découvertes en août à proximité de Stanytsia Louhanska. Ni l'armée ukrainienne ni l'armée russe n'ont jusqu'à présent utilisé ce modèle de munitions. On sait cependant que plusieurs pays de l'OTAN en ont. Les pays de l'OTAN fournissent de la sorte, officiellement ou non, une assistance militaire « létale » à l'Ukraine.

Certains États participants ne se contentent déjà plus de livrer des armes et du matériel. Ils mettent en place des programmes d'entraînement à grande échelle à l'intention des soldats ukrainiens qui participent à des opérations de combat dans le Donbass.

À titre d'exemple, 380 militaires des États-Unis entraînent actuellement des membres d'unités de la Garde nationale et des forces armées ukrainiennes. Outre les trois bataillons de la Garde nationale ukrainienne, Washington prévoit d'entraîner cinq bataillons des forces armées ukrainiennes (environ 2 500 hommes) sur le terrain d'entraînement de Yavorov près de Lvov avec la participation de 305 instructeurs de la 173^e brigade des Marines de l'armée des États-Unis.

Comme l'a indiqué le Ministre de la défense du Royaume-Uni, Michael Fallon, Londres va doubler son financement du programme de formation du personnel militaire ukrainien. Selon les informations disponibles, plus de 2 000 soldats ukrainiens auront pris part à ce programme à la fin de 2015.

En outre, 200 instructeurs militaires canadiens auront été détachés en Ukraine au 31 mars 2017.

Ces instructeurs apparaissent régulièrement dans la zone du conflit aux côtés des soldats qu'ils entraînent aux fins, entre autres, de diriger et de superviser les opérations de sabotage et de reconnaissance menées par les forces de sécurité ukrainiennes sur les territoires de la République populaire de Donetsk (RPD) et de la République populaire de Lougansk (RPL).

Ceci contribue incontestablement à accroître la déstabilisation générale dans la région.

Nous prenons note des efforts persistants déployés par Kiev pour accumuler des stocks déstabilisants d'armes classiques grâce aux importations.

Par exemple, le 1^{er} juillet, la Verkhovna Rada ukrainienne a ratifié deux accords avec l'OTAN, qui, en particulier, règlementent la coopération portant sur les livraisons et l'achat de biens, ainsi que l'assistance technique.

L'Ambassadeur d'Ukraine aux États-Unis d'Amérique, Valeriy Chali, a déclaré le 10 juillet que l'Ukraine recevait des armes, y compris des armes létales, de 10 pays européens. Cette affirmation contredit les assurances répétées de nos partenaires occidentaux selon lesquelles ils ne fournissent pas de telles armes à l'Ukraine.

Au cours de la visite effectuée en Ukraine en septembre 2015 par le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, des accords ont été conclus portant sur le renforcement de la coopération entre l'OTAN et Kiev en ce qui concerne les communications stratégiques, les questions navales et la conduite d'opérations spéciales. Il a été décidé de combiner les centres civils et militaires de l'OTAN en Ukraine et d'étendre les attributions et les fonctions du nouveau bureau.

Dans l'optique de simplifier la réception par Kiev de matériel et de biens à double usage en provenance de l'étranger, le Ministère ukrainien de la politique sociale publie des décrets (signés par le Ministre Rozenko) sur la reconnaissance du fret comme étant de l'aide humanitaire, en vertu desquels quasiment tous les équipements et tout le matériel en provenance de l'étranger sont considérés comme de l'aide humanitaire.

Ayant analysé la situation en Ukraine, nous souhaitons également porter à l'attention de nos partenaires le fait que Kiev continue d'accumuler des stocks déstabilisants d'armes classiques au travers de sa production nationale.

Par exemple, en juin, des représentants d'Ukroboronprom ont fait savoir que les forces armées ukrainiennes avaient reçu, depuis janvier 2015, 767 pièces d'équipement militaire comprenant 298 modèles neufs dont 163 systèmes de missile et d'artillerie. Quarante cent soixante-neuf pièces d'équipement militaire, dont 25 chars, 128 véhicules blindés de transport de troupes et de combat d'infanterie, 266 systèmes de missiles et d'artillerie et 5 avions, ont été réparés.

Début août, le Vice-Ministre ukrainien de la défense, Petro Mekhed, a annoncé que l'armée ukrainienne aura reçu à la fin de l'année 40 000 véhicules, 300 blindés, plus de 30 000 missiles et munitions et 3 000 armes légères et de petit calibre. Depuis le début de l'année, l'armée a déjà reçu 266 000 missiles et munitions ainsi que 1 200 pièces d'armement et d'équipement militaire.

Les dépenses ukrainiennes pour la défense en 2015 ont augmenté de 250 millions de dollars des États-Unis. L'Ukraine prévoit que les effectifs de l'armée régulière passent cette année de 232 000 à 250 000 militaires.

Au deuxième semestre de juin, les médias, citant le Directeur de la chancellerie fédérale d'Allemagne, Peter Altmaier, ont révélé que Kiev avait repris ses travaux de recherche sur la mise au point de ses propres armes nucléaires. Nous voudrions demander à nos partenaires de clarifier dans quelle mesure cette information reflète la réalité.

Il est symptomatique que, le 11 avril, à la question d'un journaliste sur la possibilité pour l'Ukraine de fabriquer une bombe sale, le secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense, Oleksandr Tourtchynov, a déclaré que tous les moyens seraient mis en œuvre à cette fin. Le principal est que l'arme soit efficace : « qu'elle soit sale ou propre est une question de technologie ».

Nous considérons de tels propos tenus par des autorités ukrainiennes comme ayant un effet extrêmement déstabilisant.

Par exemple, le 30 avril, lors d'un entretien sur la chaîne de télévision ukrainienne STB, Petro Porochenko a déclaré : « La guerre prendra fin lorsque le Donbass et la Crimée feront à nouveau partie de l'Ukraine. »

Le 19 août, le président de la Commission parlementaire de la sécurité et de la défense, Serhiy Pashinsky, a déclaré sur la chaîne de télévision ukrainienne ICTV que Kiev envisageait la possibilité d'attaquer le territoire russe et de prendre d'assaut la ville russe de Belgorod.

Ces déclarations sont la preuve des visées agressives de Kiev et de son rejet d'une solution pacifique aux problèmes politiques du pays.

La décision des autorités ukrainiennes de mettre des armes, y compris des armes provenant d'États participants de l'OSCE, entre les mains de groupes nationalistes divers dont elles n'ont guère le contrôle, est un élément déstabilisant grave.

Ces nationalistes radicaux armés opèrent à la fois dans la zone de combat au Donbass et dans d'autres régions d'Ukraine. Le maniement massif d'armes par des militants de Secteur droit lors d'affrontements meurtriers avec la police à Moukatchevo, en Transcarpathie, en est un exemple. Néanmoins, Kiev continue officiellement d'avoir recours à des bataillons volontaires nationalistes contre la RPD et la RPL.

Selon des articles parus à la mi-août dans le quotidien britannique Daily Mail, le bataillon volontaire Azov, composé de nationalistes, a ouvert un camp spécial près de Kiev, où il entraîne des enfants dès l'âge de six ans au maniement d'armes, y compris d'armes à feu. Des informations similaires ont été diffusées sur la chaîne de télévision allemande ARD au sujet de camps d'enfants de 11 à 16 ans que Secteur droit a ouverts à Oujgorod. Ce qui fait que des armes sont non seulement mises entre les mains de nationalistes, élément déjà déstabilisant, mais aussi confiées à des enfants qui sont éduqués dans un esprit nationaliste.

Le 31 août, lors d'affrontements près de la Verkhovna Rada provoqués par des nationalistes ukrainiens munis d'armes et de grenades, deux policiers ont été tués et plus de 130 personnes blessées.

Du fait de l'absence d'un contrôle approprié de la circulation des armes en Ukraine, un marché noir s'est constitué dans ce domaine, ce qui déstabilise encore plus la situation dans le pays. D'après des représentants du projet suisse Small Arms Survey, quelque 4,5 millions d'armes à feu, selon des estimations extrêmement prudentes, circuleraient illégalement en Ukraine. Il est possible, par exemple, de se procurer pour 100 à 200 dollars un fusil Kalachnikov dans la zone où se déroule « l'opération anti-terroriste ».

Ces problèmes sont reconnus également par les autorités de Kiev. Le 25 mai, le premier chef adjoint du Département des enquêtes criminelles au Ministère ukrainien de l'intérieur, Serhiy Redka, a signalé la saisie d'armes à feu, de munitions et d'explosifs sur 23 volontaires et la détention illégale d'armes dans 43 cas par des combattants du bataillon volontaire, dans 83 cas par les forces armées ukrainiennes, dans 3 cas par la Garde nationale et dans 3 cas également par des membres du Ministère de l'intérieur.

Des exemples récents confirment aussi l'absence d'un contrôle approprié de la circulation des armes en Ukraine. Le 14 août, le Bureau de sécurité ukrainien a saisi dans le centre de Kiev un dépôt contenant 18 grenades antipersonnel et 4 grenades antichar, des fusils et des munitions. Le 10 septembre, un dépôt illégal a été découvert sur le lieu de stationnement d'une unité à Tchougouïev dans la région de Kharkov ; on y a trouvé entre autres 472 obus de mortier de 120 mm de calibre.

Tôt ou tard, des armes circulant librement en Ukraine risquent de se retrouver sur les marchés noirs correspondants dans des pays de l'Union européenne.

Le fait que les autorités ukrainiennes font appel à des mercenaires et leur fournissent des armes est un autre élément déstabilisant.

Par exemple, fin mai 2015, une centaine de mercenaires du « bataillon volontaire géorgien » stationnaient à Verhneretskoe, une centaine de mercenaires des États-Unis d'Amérique et de Pologne entre Gorlovka et Dzerzhinsk, et une centaine de ressortissants polonais à Dimitrov, Slaviansk, Dzerzhinsk, Mironovski, Konstantinovka et Kramatorsk. Plusieurs centaines de mercenaires sont également stationnés à Lastochkino et à Slavnoe. D'après les chefs de Secteur droit, il y a plus de 40 « volontaires étrangers » dans leurs rangs.

Le 6 octobre 2015, la Verkhovna Rada ukrainienne a appuyé le projet de loi n° 2389 relatif à l'adoption d'amendements de certains textes législatifs sur le service militaire dans les forces armées ukrainiennes de ressortissants étrangers et d'apatrides. Conformément à ce document, le Ministère ukrainien de la défense sera habilité à signer des contrats permettant à certaines catégories de personnes de servir dans les forces armées pour une période de six mois, ce qui, de fait, légalise l'emploi de mercenaires.

Tous ces éléments conduisent non seulement à la déstabilisation de la situation mais aussi à la poursuite des hostilités dans le Donbass.

Selon le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, au 29 septembre 2015, plus de 8 000 personnes avaient perdu la vie à la suite des hostilités dans le Donbass, plus d'un million de personnes avaient été contraintes de quitter l'Ukraine et environ 1,5 million d'autres étaient devenues des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Du 31 mai au 1er septembre 2015 seulement, le bilan des bombardements de villes et villages de la RPD et de la RPL a été de 45 civils tués et 160, parmi lesquels des enfants, blessés, et plus de 163 bâtiments publics, entre autres des immeubles résidentiels, des écoles, des jardins d'enfants, des installations électriques et des systèmes de chauffage et d'alimentation en eau ont été partiellement ou entièrement détruits. La situation la plus grave est à déplorer dans les villes de Lougansk, Gorlovka, Kramatorsk, Snezhnoe, Ilovaïsk, et Yasinovataja, ainsi que dans la banlieue de Donetsk.

De telles actions perpétrées par des forces de sécurité ukrainiennes sont en violation flagrante des dispositions de la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et du Protocole additionnel II y afférent (Genève, 8 juin 1977), de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Paris, 9 décembre 1948) et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (New York, 20 novembre 1989).

Kiev ayant instauré un blocus économique et financier dans le Sud-Est, la situation humanitaire dans le Donbass a continué à se dégrader.

À cet égard, nous exhortons nos partenaires à ne pas verser de l'huile sur le feu et, pour cela, à ne pas fournir à Kiev d'armes ni d'autre matériel, à ne pas l'aider à former des membres d'unités ukrainiennes ou des personnes individuelles, et à ne lui apporter aucune autre forme de coopération militaire ou technique tant qu'il n'y aura pas eu de règlement politique de la situation dans le Sud-Est et tant que la situation dans le pays ne sera pas entièrement revenue à la normale.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



801^e séance plénière

Journal n° 807 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

En réponse à l'exposé de la Fédération de Russie, je souhaite faire les observations suivantes :

La Roumanie tient à informer les partenaires de l'OSCE que l'Autorité nationale pour le contrôle des exportations n'a ni reçu de demandes de licences d'exportation ni approuvé de licences d'exportation de biens militaires en Ukraine en 2014 et 2015. La Roumanie examine les demandes de licences d'exportation au cas par cas, en faisant appel à une analyse multicritères, par rapport aux critères communs d'octroi de licences de l'Union européenne, tels que définis dans la Position commune du Conseil 2008/944/CFSP du 8 décembre 2008.

La Roumanie est très attachée à la transparence en matière d'exportation de biens militaires, y compris au sein de l'OSCE.

Des informations sur l'ensemble des licences d'exportation délivrées par la Roumanie sont publiées dans les rapports trimestriels et annuels sur les exportations d'armes, lesquels sont consultables sur le site web public de l'Autorité nationale pour le contrôle des exportations, www.ancex.ro. Ces rapports sont également disponibles en anglais.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



801^e séance plénière

Journal n° 807 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



801^e séance plénière

Journal n° 807 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

Monsieur le Président,

Je souhaite faire la déclaration suivante au nom de mon pays et non en qualité de coordonnateur du Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires.

Ce séminaire est prévu les 16 et 17 février prochains. La Suède le considère comme une opportunité précieuse pour des contacts de haut niveau entre militaires, compte tenu de la situation tendue et imprévisible dans laquelle nous nous trouvons en matière de sécurité. La communication, le dialogue et, bien entendu, la compréhension des différentes perspectives et concepts nationaux sur la manière de protéger et de promouvoir les intérêts vitaux nationaux constituent des bases extrêmement importantes sur lesquelles construire notre sécurité commune à partir de valeurs et d'engagements partagés. D'après la Suède, le séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires est en soi une importante mesure de confiance et de sécurité et il sera un événement majeur pour l'OSCE l'année prochaine.

La Suède a décidé de participer jusqu'à un montant de 20 000 euros pour contribuer au succès de cet événement.

Afin de faciliter le dialogue au niveau le plus élevé, la Suède envisage en outre d'envoyer le Général Micael Bydén, chef d'état-major de la défense, comme participant au séminaire. Elle saisit cette occasion pour encourager les autres États participants à faire de même.

La Suède espère sincèrement que le Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires sera couronné de succès et qu'il ouvrira la voie à d'autres discussions dans ce forum et dans d'autres également.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.